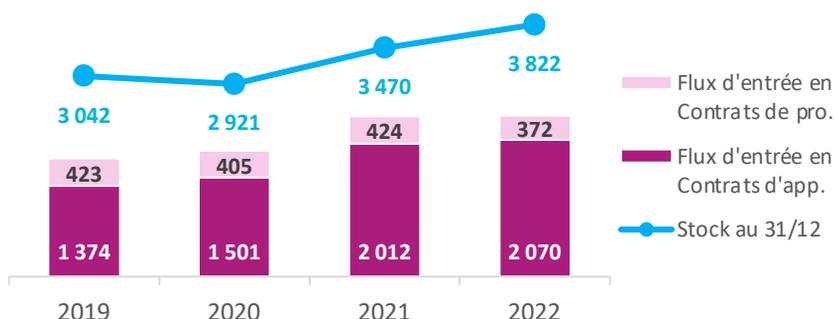


BILAN ET ÉVOLUTION DE L'ALTERNANCE DANS LA BRANCHE DE LA MÉTALLURGIE EN 2022

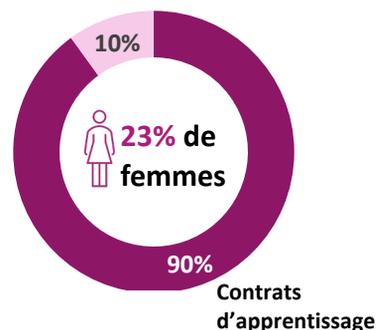
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

3 822 alternants dans 1 050 établissements de la branche sont formés dans 75 organismes de formation de la région

Évolution du flux d'entrées et du stock d'alternants dans la branche de la métallurgie



Contrats de
professionnalisation

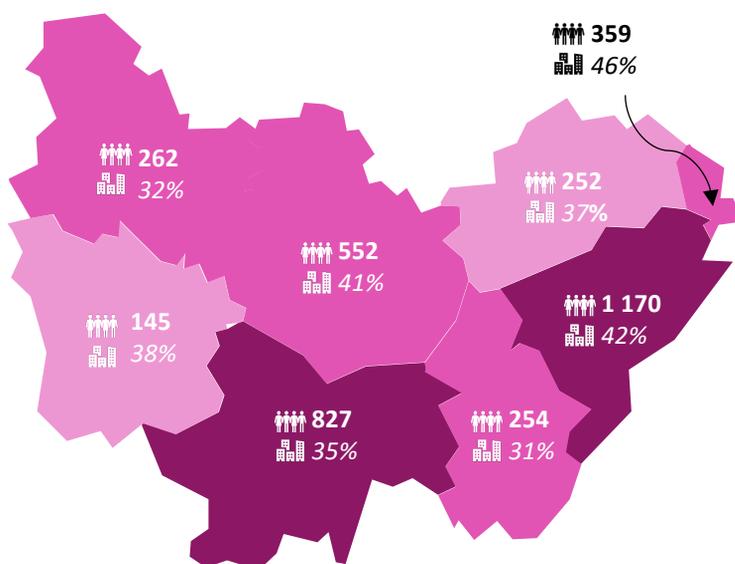


La région Bourgogne-Franche-Comté a connu une **croissance quasi continue de ses effectifs d'alternants depuis 2019 (+26 % en stock)**. La branche connaît une **accélération particulièrement marquée des entrées en alternance depuis 2021 dans un contexte de reprise post-crise sanitaire et de déploiement des aides au recrutement d'alternants**. La hausse des entrées en alternance, entre 2021 et 2022, de la région est inférieure au niveau national avec une **augmentation de 0,5% contre 7%**.

Les alternants sont très légèrement moins représentés dans la région qu'au niveau national. Ils pèsent 4,2% des effectifs salariés dans la région contre 4,7% en France. La répartition départementale des alternants est **très proche de celle des effectifs salariés**.

Nous pouvons en revanche noter des écarts significatifs, entre les départements, sur la part d'établissements employeurs d'alternants (de 46% à 31%).

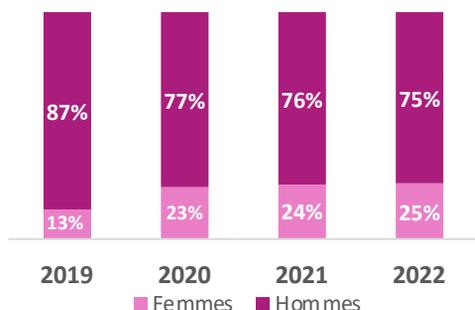
Entre 2021 et 2022, il est intéressant de noter que tous les départements ont connu une hausse de la part d'établissements employeurs d'alternants, sauf pour la Saône-et-Loire, où ce chiffre baisse de 1 point, mais reste néanmoins élevé.



Nombre d'alternants - +
Part d'établissements employeurs d'alternants

Une proportion grandissante de femmes parmi les alternants

Évolution des entrées en alternance par genre



La **part des femmes** parmi les alternants sous contrat au 31 décembre 2022 (25%) est **plus élevée** que la **proportion des femmes parmi les salariés** de la branche dans la région (23%). La **part des femmes est en constante évolution depuis 2019**. En effet, depuis 2019, nous observons une hausse de 92% de la part des femmes parmi les alternants.

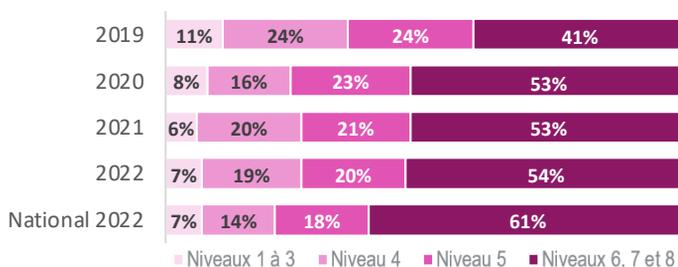
Des alternants visant des niveaux de qualifications de plus en plus élevés

Un **mouvement de montée en qualification** global est observé depuis 2019. Le **transfert de formations en voie scolaire sur des niveaux bac+4/5 vers des contrats d'apprentissage** explique cette hausse des niveaux de qualification visés par les alternants.

La **différence de niveau visé selon le genre** est **particulièrement marquée**

au niveau régional sur les entrants de l'année 2022 (64% des femmes visent un niveau 6 ou plus contre 46% des hommes). Il existe également un **écart marqué selon le type de contrat**. Ainsi dans la région **61% des contrats de professionnalisation sont sur des niveaux 3 et 4** contre 19% des contrats d'apprentissage. L'accessibilité des CQP aux seuls contrats de professionnalisation explique ce phénomène.

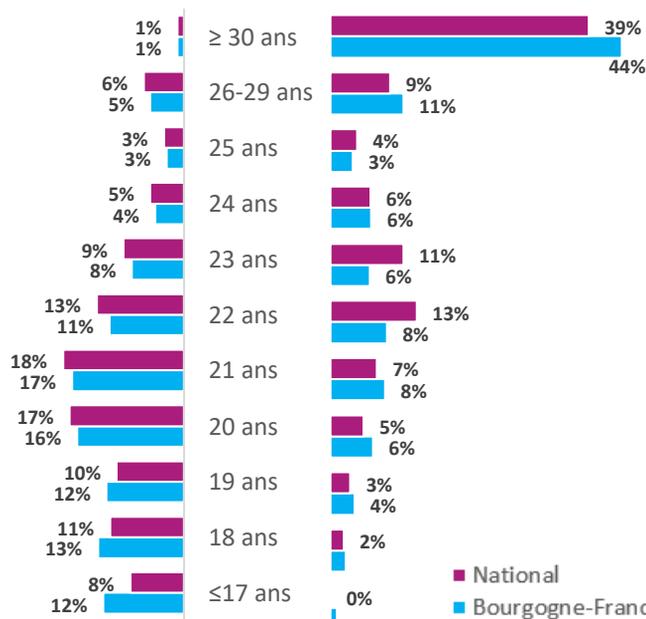
Évolution du niveau visé par les alternants selon leur année de démarrage



Un âge moyen qui augmente avec la hausse des niveaux de qualification

Contrats d'apprentissage

Contrats de professionnalisation



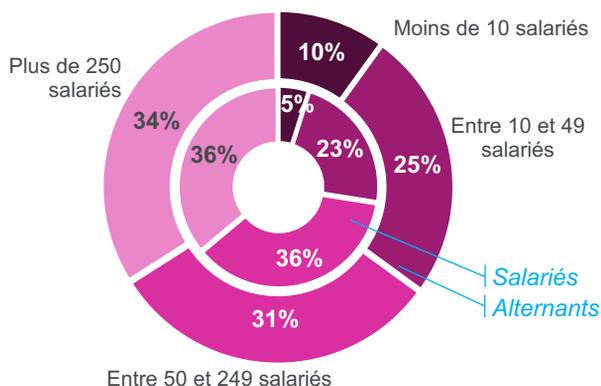
Les plus de 19 ans **représentent 67%** des alternants dans la métallurgie au sein de la région contre **74% au niveau national**. Ceci est notamment dû à la plus forte proportion d'alternants de niveaux inférieurs au niveau 6 en Bourgogne-Franche-Comté.

À titre de comparaison, les alternants de plus de 19 ans représentent 87% en Île-de-France et 63% en Pays de la Loire.

38% des établissements⁽¹⁾ de la région emploient au moins un alternant

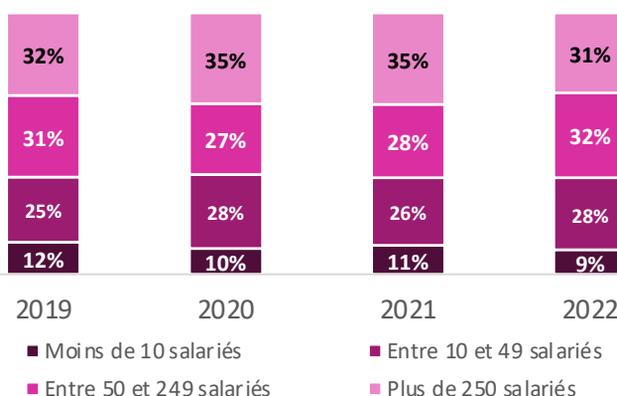
La proportion d'établissements⁽¹⁾ employeurs d'alternants dans la région a augmentée de 3 points entre 2021 et 2022. Elle est **légèrement supérieure à la proportion nationale (35%)**. Si l'on compare à d'autres régions, **ils sont 42%, en Pays de la Loire, à employer au moins un alternant** alors qu'ils sont **28% en Île-de-France**.

Répartition des alternants sous contrat au 31/12/2022 et des salariés de la branche selon la taille des établissements employeurs (stock)



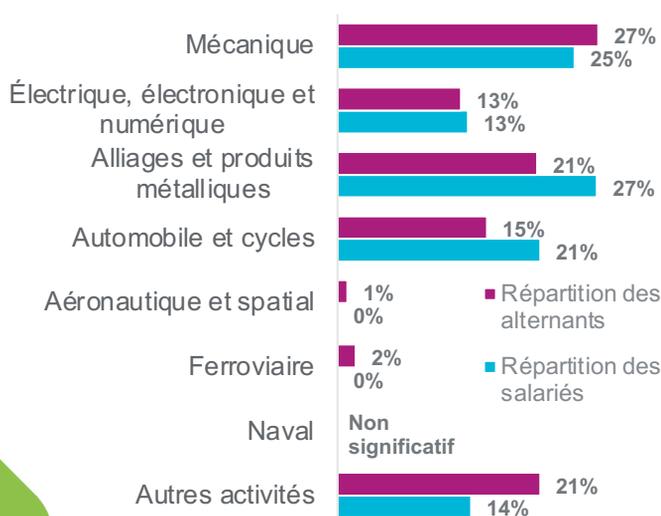
On observe que les établissements de plus de **250 salariés** ont tendance à employer **moins d'alternants (34%)** que la **part d'effectif salarié qu'ils représentent (36%)**. La situation est inverse pour les établissements de **moins de 10 salariés** (10% des alternants pour 5% d'effectif salariés).

Évolution de la répartition des alternants selon la taille des établissements employeurs (par année d'entrée en alternance - flux)



Entre les années **2019 et 2022**, nous observons une répartition quasi stable **des alternants au sein des différentes tailles d'établissements de la branche**. Toutefois, l'année **2022** marque un **transfert des alternants** depuis les établissements de moins de 10 salariés et de plus de 250 salariés vers les établissements dont l'effectif est compris entre 10 et 249 salariés.

Répartition des alternants selon le secteur des établissements employeurs



Lorsque l'on regarde la **répartition des alternants de la région selon le secteur**, nous pouvons noter certains déséquilibres **avec la répartition des salariés**. Les écarts les plus significatifs concernent les secteurs de l'alliages et des produits métalliques et de l'automobile et cycles. Ces **ordres de grandeur** se retrouvent **également au niveau national, mais de manière moins marquée**.

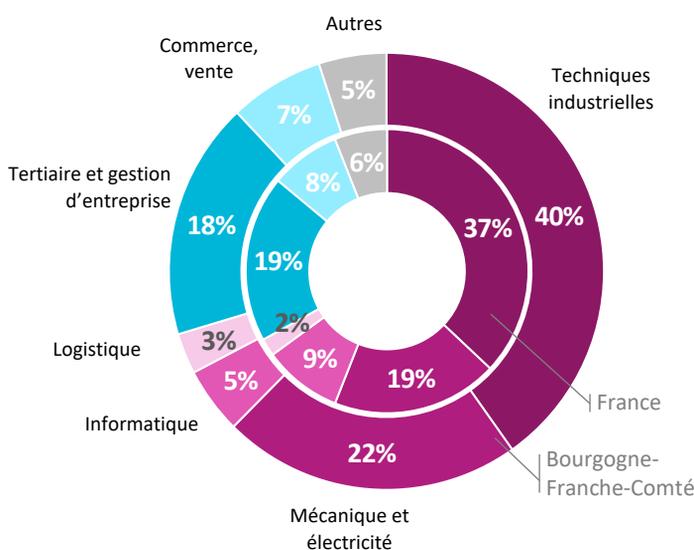
Il est difficile d'établir un portrait-robot de l'entreprise qui embauche des alternants sur la base de critères de taille d'entreprise ou de secteur d'activité. Il ressort que **l'embauche d'alternants repose plus sur une culture d'entreprise et sur un engagement des dirigeants**.

⁽¹⁾ Un établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement rattachée à l'entreprise. Une entreprise est constituée d'autant d'établissements qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité.

18% des organismes de formation (14) forment 80% des alternants

Au **niveau national**, l'effet de concentration est plus marqué que dans la région puisque 13% des organismes de formation forment 80% des alternants. Dans le top 3 des organismes régionaux, nous retrouvons le Pôle formation UIMM Nord Franche-Comté (8,5%), le Pôle formation UIMM Sud Franche-Comté (8,1%) et le Pôle formation UIMM Bourgogne 21-71 (7,6%).

Répartition des alternants selon la spécialité de formation dans la région et en France

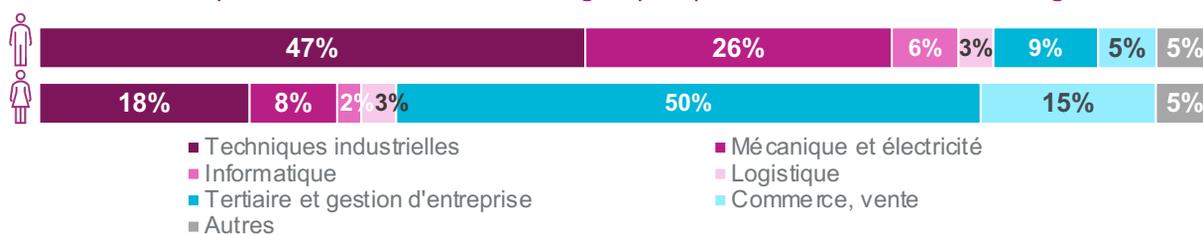


La répartition départementale des organismes fait ressortir un **effet de concentration sur la ville de Besançon**. Nous retrouvons ainsi 46% des organismes dans le Doubs pour 31% des alternants.

Les **certifications de branche** représentent **près de 58 % des contrats de professionnalisation**. Cette proportion poursuit sa hausse principalement à cause **du transfert des titres et diplômes vers des contrats d'apprentissage** qui fait baisser le nombre total de contrats de professionnalisation.

Si les spécialités cœur de métiers et interindustrielles représentent 70% des alternants, il est important de noter que les **spécialités suivies sont très genrées**. Ainsi **seuls 31% des alternantes suivent des spécialités industrielles**.

Répartition des alternants de la région par spécialité de formation selon le genre



Retrouver l'ensemble des livrables sur www.observatoire-metallurgie.fr